



Le dp et la confidentialité...?

Par **Jerry Jess**, le **04/11/2010** à **21:30**

Bonsoir,

Notre DP organise une fois par an une réunion du personnel de l'entreprise, afin de recueillir d'éventuelles réclamations du personnel.

J'aimerais savoir si le DP a un devoir de confidentialité par rapport aux détails de cette réunion et surtout aux noms des personnes qui portent réclamation ?

Le DP doit-il ou peut-il donner les noms des personnes présentes à cette réunion si la direction de l'entreprise lui demande?

Merci